REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 avril 2023 –** 20 h 30

N° DCM_2023_205

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE A L'ACCUEIL DE L'HOTEL DE VILLE DE RIORGES

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 19 avril 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 avril 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* ***26*** *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Isabelle BERTHELOT, *adjointes,* Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Isabelle BERTHELOT	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Delphine DEBATISSE	Brigitte BONNEFOND
Chantal LACOUR	Brigitte MACAUDIERE
Michel CELLIER	Pierre BARNET
Richard MOUSSÉ	Eric MICHAUD
Andrée RICCETTI	Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20230426-DCM_2023_205-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2023
Affichage : 27/04/2023

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 26 avril 2023 **DCM_2023_205**

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE A L'ACCUEIL DE L'HOTEL DE VILLE DE RIORGES

Daniel CORRE, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

Une déléguée de la cohésion police-population de la Police nationale est en place sur le territoire roannais.
Elle est chargée de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain et les services de police.

Ces missions sont notamment :

- Mettre en place des réunions de quartiers ou d'information.
- Mener des actions de prévention de quartiers ou d'information
- Gérer des conflits de voisinage
- Participer aux instances partenariales
- Animer des permanences
- La commune dispose à proximité de l'accueil d'un bureau vacant.

Afin de répondre à un besoin de proximité et de faciliter le lien police-population, le commissariat et la Commune souhaitent mettre en place, une permanence de la Déléguée à la cohésion police-population - DCPP.

Ceci étant exposé, il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition d'un local.

Il est proposé la mise à disposition d'un bureau aux services du commissariat de Roanne, dans les locaux de la mairie au 411 rue Pasteur à Riorges. Ce local, d'une superficie de 15 m² se situe à l'accueil de la mairie.

Il sera occupé par la déléguée de la cohésion police-population de la Police Nationale, le 2ème lundi du mois, l'après-midi.

Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit et prendra effet à compter du 2 mai 2023 jusqu'au 30 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) approuve une convention avec le Commissariat de Roanne pour la mise à disposition d'un bureau à l'accueil l'hôtel de ville, 411 rue Pasteur à Riorges, afin de recevoir la déléguée de la cohésion police-population de la Police Nationale

2°) dit que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, à compter du 2 mai 2023 au 30 avril 2024

…/…

3°) autorise le maire à la signer.

Riorges, le 26 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Nabih NEJJAR

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN